

MÉTHODE DE CALCUL DE LA SUPERFICIE DES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES

Enseigne composée de lettres apposées sur un immeuble



Enseigne composée de lettres apposées sur un immeuble



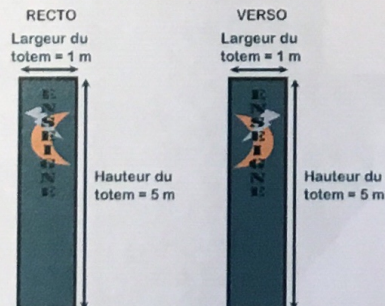
Enseigne composée d'un support sur lequel est inscrit le nom du magasin



Enseigne composée d'une forme et d'un texte



Totem sur lequel est inscrit le nom du magasin au recto et au verso



Superficie du totem : $1 \times 5 = 5 \text{ m}^2 \times 2$ (recto + verso) = 10 m^2

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES VISÉS PAR LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTERIEURE :

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure frappe les dispositifs suivants, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

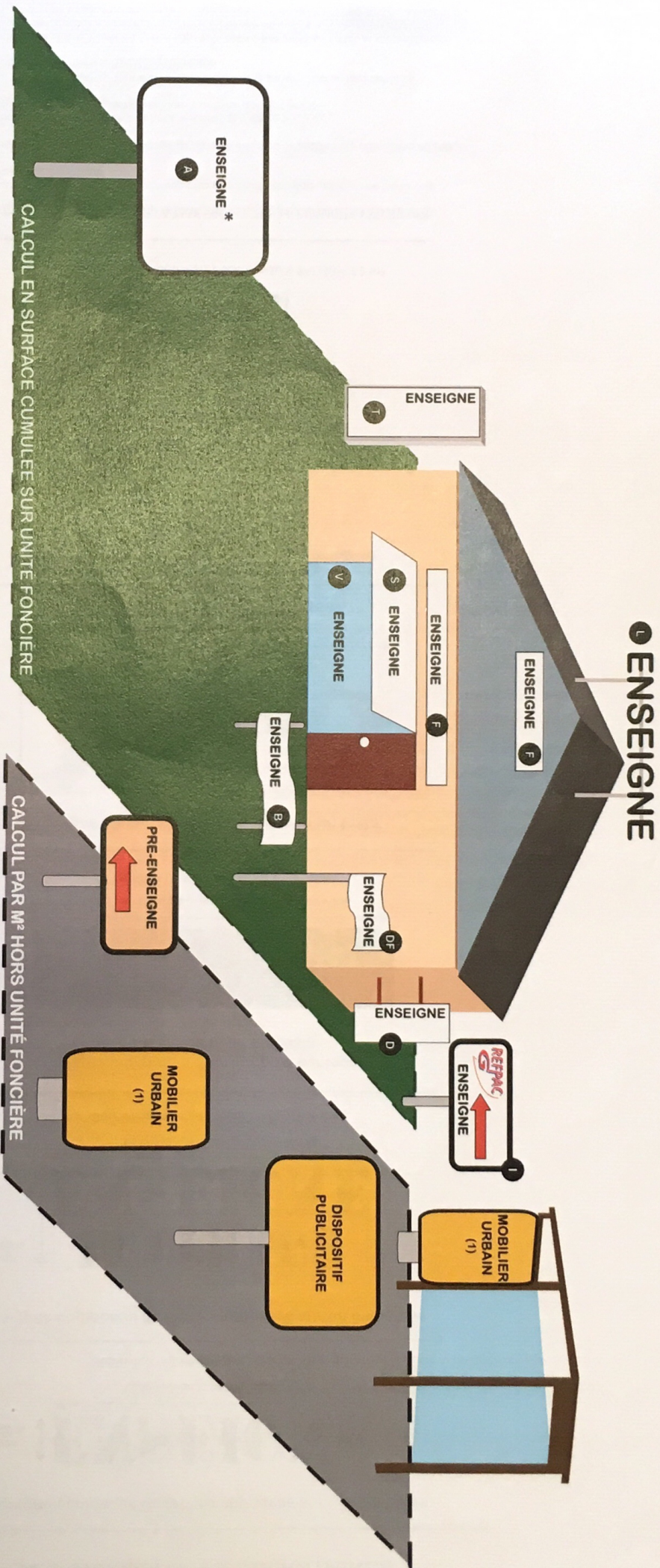
- Publicité : Toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention.

- Enseigne : Toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble ou sur son unité foncière (propriété) et relative à une activité qui s'y exerce.

- Pré enseigne : Toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée, hors unité foncière.

- Affichage numérique : C'est l'ensemble des supports recourant à des techniques du type diodes électro-luminescentes, écrans cathodiques, écrans à plasma ou autres, qui permettent d'afficher et de modifier à volonté des images ou des textes. (AMF article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie).

TYPLOGIE DES SUPPORTS PUBLICITAIRES ELIGIBLES A LA TLPE

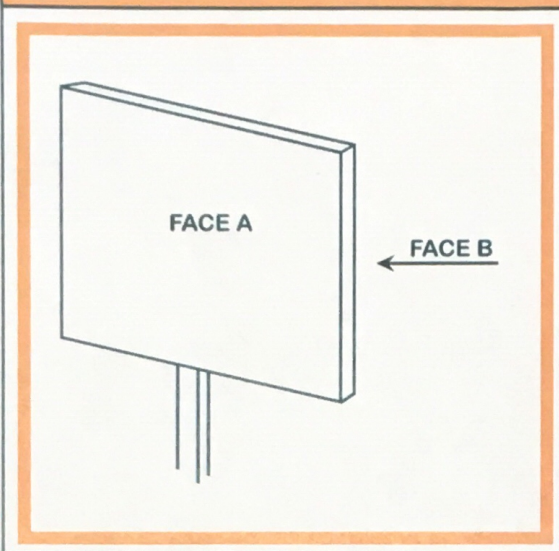


TAXATION PAR FACE

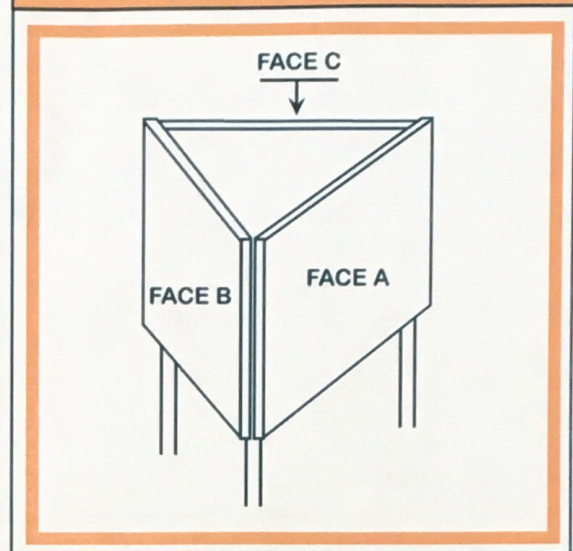
Pour tous dispositifs publicitaires, la taxation se fait par face

DIVERS TYPES DE DISPOSITIFS

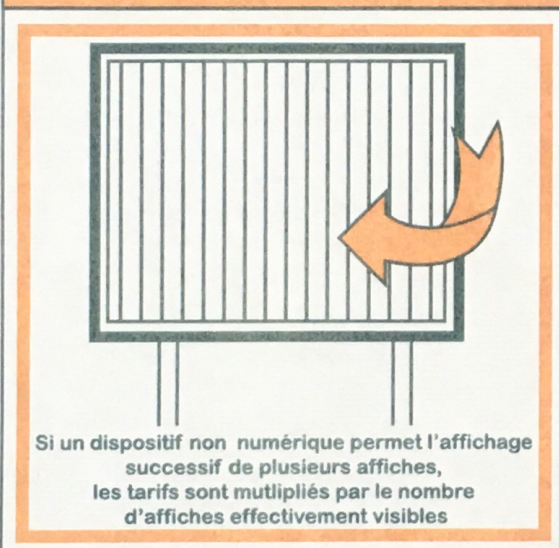
Panneau avec affichage des deux côtés : 2 faces



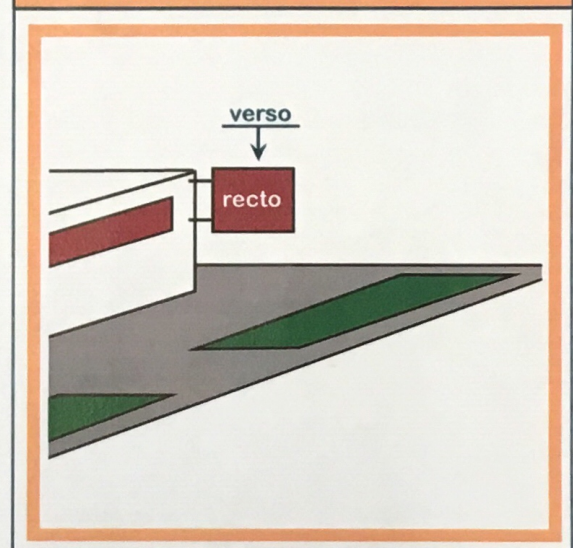
Panneau avec trois côtés : 3 faces



Panneau trivision ou déroulant



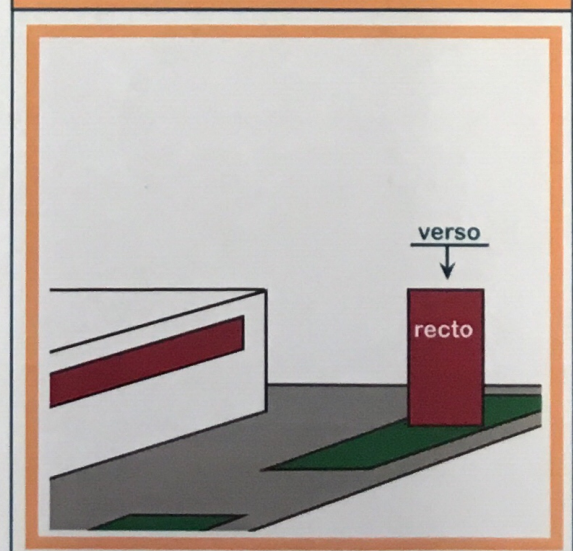
Drapeau en sailli recto/verso : 2 faces



Drapeau flottant recto/verso : 2 faces



Totem recto/verso : 2 faces



Exemple : Pour un totem de largeur de 1 m et de hauteur de 4m, on calcule : $1 \times 4 = 4 \text{ m}^2$
Puisque le dispositif comporte deux faces, le total à déclarer est : $4 \text{ m}^2 \times 2 \text{ faces} = 8 \text{ m}^2$